

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Juin 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 704 263,946 DT, un actif net de 699 873,945 DT et un bénéfice net annuel de 46 036,456 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Portefeuille titres	3.1	555 355,775	614 087,308
Actions cotées		352 831,070	379 962,174
Obligations de sociétés		48 448,656	59 950,530
Emprunts d'Etat		149 421,789	150 881,704
Titres des organismes de placement collectif		4 654,260	23 292,900
Placements monétaires et disponibilités	3.3	148 908,171	158 271,808
Placements monétaires		49 343,832	69 566,530
Disponibilités		99 564,339	88 705,278
Créances d'exploitation	3.5	0,000	563,652
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		704 263,946	772 922,768
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	1 803,584	1 997,647
Autres créditeurs divers	3.7	2 586,417	2 308,718
<i>TOTAL PASSIF</i>		4 390,001	4 306,365
<u>ACTIF NET</u>		699 873,945	768 616,403
Capital	3.8	682 769,827	749 096,489
Sommes distribuables	3.11	17 104,118	19 519,914
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		17 104,118	19 519,914
<u>ACTIF NET</u>		699 873,945	768 616,403
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		704 263,946	772 922,768

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Revenus du portefeuille titres	3.2	24 404,414	21 608,860
Dividendes actions cotées		12 656,900	11 925,000
Dividendes titres OPCVM		1 575,340	1 179,920
Revenus des obligations		2 483,166	835,922
Revenus des emprunts d'Etat		7 689,008	7 668,018
Revenus des placements monétaires	3.4	5 242,988	6 229,332
Revenus des billets de trésorerie		2 996,386	2 613,244
Revenus des dépôts à terme		566,491	1 133,695
Revenus des comptes à vue		1 680,111	2 482,393
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		29 647,402	27 838,192
Charges de gestion des placements	3.9	7 467,476	7 092,722
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		22 179,926	20 745,470
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	3 345,398	2 727,083
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		18 834,528	18 018,387
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 730,410	1 501,527
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.11	17 104,118	19 519,914
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 730,410	-1 501,527
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		39 121,765	3 054,488
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-10 721,366	-4 294,150
Frais de négociation de titres		-1 198,471	-2 831,368
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		46 036,456	13 947,357

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	46 036,456	13 947,357
Résultat d'exploitation	18 834,528	18 018,387
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 121,765	3 054,488
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-10 721,366	-4 294,150
Frais de négociation de titres	-1 198,471	-2 831,368
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-114 778,914	125 993,854
Souscriptions	13 095,549	250 365,868
- Capital	8 900,000	174 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 875,829	71 926,211
- Régularisation des sommes distribuables	319,720	3 539,657
Rachats	127 874,463	124 372,014
- Capital	88 100,000	91 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	37 724,333	30 581,197
- Régularisation des sommes distribuables	2 050,130	2 038,130
- Droits de sortie	0,000	-47,313
VARIATION DE L'ACTIF NET	-68 742,458	139 941,211
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	768 616,403	628 675,192
En fin de l'exercice	699 873,945	768 616,403
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	5 496	4 665
En fin de l'exercice	4 704	5 496
VALEUR LIQUIDATIVE	148,782	139,850
TAUX DE RENDEMENT	6,39%	3,77%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle

portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 555 355,775 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2016	% actif
<u>Actions</u>	60 744	384 201,456	352 831,070	50,099%
AMEN BANK	1 800	43 482,691	43 574,400	6,187%
ATL	1 150	3 594,000	3 404,000	0,483%
ATTIJ.LEAS	500	9 435,000	9 845,500	1,398%
BIAT	100	8 550,710	8 861,100	1,258%
BNA	5 000	47 465,750	45 005,000	6,390%
HEXABYTE	2 600	14 122,000	11 076,000	1,573%
NBL AA	4 750	41 247,045	32 238,250	4,578%
SIAME	27 000	92 851,348	64 719,000	9,190%
SOTIPAPIER AA	3 500	15 190,816	14 357,000	2,039%
STB	2 100	12 184,000	8 229,900	1,169%
TPR	4 444	17 618,720	12 576,520	1,786%
UIB	3 800	54 523,776	69 532,400	9,873%
WIFAK INTERNATIONAL BANK	4 000	23 935,600	29 412,000	4,176%
<u>Titres OPCVM</u>	45	4 632,938	4 654,260	0,661%
<u>Actions SICAV</u>	45	4 632,938	4 654,260	0,661%
AL HIFADH SICAV	45	4 632,938	4 654,260	0,661%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	590	46 400,000	48 448,656	6,879%
<u>Emprunt des sociétés</u>	590	46 400,000	48 448,656	6,879%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	3 200,000	3 296,880	0,468%
EO MODERN LEASING 2012	540	43 200,000	45 151,776	6,411%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier</u>	140	154 955,000	149 421,789	21,217%
<u>Emprunt de l'Etat</u>	140	154 955,000	149 421,789	21,217%
BTA 6.75% JUILLET 2017	50	53 750,000	51 587,560	7,325%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	97 834,229	13,892%
TOTAL		590 189,394	555 355,775	78,856%

Les entrées en portefeuille titres en 2016 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	133 163,110
Obligations sociétés	0,000
Actions SICAV	14 667,660
TOTAL	147 830,770

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession/Remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	201 215,846	190 502,490	- 10 713,356
Obligations sociétés	11 000,000	11 000,000	0,000
Actions SICAV	32 945,340	32 937,330	- 8,010
TOTAL	245 161,186	234 439,820	- 10 721,366

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 24 404,414 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015
<u>Dividendes</u>	14 232,240	13 104,920
- des actions admises à la cote	12 656,900	11 925,000
- des titres OPCVM	1 575,340	1 179,920
<u>Revenus des obligations</u>	10 172,174	8 503,940
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	2 483,166	835,922
- intérêts	2 483,166	835,922
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	7 689,008	7 668,018
- intérêts	7 689,008	7 668,018
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	24 404,414	21 608,860

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 148 908,171 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2016	% actif
Placements monétaires		48 535,645	49 343,832	7,006%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	48 535,645	49 343,832	7,006%
STEQ 180J 22/09/2016	1	48 535,645	49 343,832	7,006%
Disponibilités		99 564,339	99 564,339	14,137%
Dépôts à vue		97 334,496	97 334,496	13,821%
Sommes à l'encaissement		2 229,843	2 229,843	0,317%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		148 099,984	148 908,171	21,144%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2016 à 5 242,988 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Intérêts des billets de trésorerie	2 996,386	2 613,244
Intérêts des dépôts à terme	566,491	1 133,695
Intérêts des comptes courants	1 680,111	2 482,393
TOTAL	5 242,988	6 229,332

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Retenues à la source sur obligations sociétés achetés en bourse	0,000	428,652
Agios créditeurs à recevoir	0,000	135,000
TOTAL	0,000	563,652

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 1 803,584 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	631,254	699,176
Commission gestionnaire (TSI)	721,433	799,059
Commission dépositaire (STUSID BANK)	450,897	499,412
TOTAL	1 803,584	1 997,647

3.7 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 586,417 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Redevance CMF	58,867	65,682
Etat impôts à payer	18,761	43,181
Honoraires commissaire aux comptes	2508,789	2 199,855
TOTAL	2 586,417	2 308,718

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01-01-2016</u>	
Montant (en nominal)	549 600,000
Nombre de parts	5 496
Nombre de porteurs de parts	89
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	8 900,000
Nombre de parts émises	89
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	88 100,000
Nombre de parts rachetées	881
<u>Capital au 31-12-2016</u>	
Montant (en nominal)	470 400,000
Sommes non distribuables	212 369,827
Montant du capital au 31-12-2016	682 769,827
Nombre de parts	4 704
Nombre de porteurs de parts	67

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres OPCVM	- 360,960	- 113,434
Variation de plus ou moins-values potentielles sur actions et droits	40 921,632	4 602,897
Plus ou moins-values réalisées sur cession d'actions et droits	- 10 713,356	- 4 424,904
Variation de plus ou moins-values potentielles sur emprunts d'Etat	- 1 438,907	- 1 434,975
Plus ou moins-values réalisées sur titres OPCVM	- 8,010	130,754
Frais négociation de titres	- 1 198,471	- 2 831,368
Droits de sortie	0,000	47,313
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	<u>27 201,928</u>	<u>- 4 023,717</u>
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	219 016,403	162 175,192
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	3 875,829	71 926,211
Régularisations sommes non distribuables rachats	- 37 724,333	- 30 581,197
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	212 369,827	199 496,489

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 7 467,476 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	2 613,612	2 482,446
Commission gestionnaire (TSI)	2 986,988	2 837,089
Commission dépositaire (STUSID BANK)	1 866,876	1 773,187
TOTAL	7 467,476	7 092,722

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 345,398 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Redevance CMF	746,740	709,255
Honoraires commissaire aux comptes	2 598,658	2 017,828
TOTAL	3 345,398	2 727,083

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2016	18 834,528	319,720	-2 050,130	17 104,118
SOMMES DISTRIBUABLES				17 104,118

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
- Titres à livrer	2 229,843	22 182,241
- Titres à recevoir	0,000	13 058,753
TOTAL	2 229,843	35 240,994

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	6,303	5,065	4,926	6,929	6,319
Charges de gestion des placements	-1,587	-1,291	-1,404	-1,785	-2,200
Revenus net des placements	4,715	3,775	3,522	5,145	4,119
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,711	-0,496	-0,581	0,597	-0,415
Résultat d'exploitation	4,004	3,278	2,940	4,548	3,703
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,368	0,273	-0,167	-0,960	-1,093
Sommes distribuables de l'exercice	3,636	3,552	2,773	3,588	2,610
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	8,317	0,556	6,532	-0,456	-16,902
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-2,279	-0,781	-4,908	-19,485	-0,909
Frais de négociation de titres	-0,255	-0,515	-0,378	-0,708	-0,393
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	5,783	-0,741	1,246	-20,649	-18,204
Résultat net de l'exercice	9,787	2,538	4,187	-16,102	-14,501
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,009	0,010	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	5,783	-0,732	1,257	-20,649	-18,204
Régularisation du résultat non distribuable	-0,486	2,266	1,029	4,956	4,778
Sommes non distribuables de l'exercice	5,297	1,534	2,286	-15,693	-13,426
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	148,782	139,850	134,764	129,705	141,811

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,017%	1,015%	0,988%	0,912%	0,977%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,456%	0,390%	0,409%	0,305%	0,184%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	2,565%	2,579%	2,069%	2,325%	1,644%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.